

République Française

Département  
des Ardennes

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240617-20240602-DE



Séance du 17/06/2024

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/06/2024  
Date d'affichage : 12/06/2024

## Objet de la délibération : **2024-06-02** **Recrutement d'un agent administratif**

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, M. Cédric FLEITER donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le 17 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2024.

Lors du conseil municipal en date du 15/05/2023 il a été voté le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion, dans le cadre du parcours emploi compétence au sein du service administratif de la commune. Ce recrutement en CUI n'est plus possible à ce jour en raison de nouvelles directives, qui imposent une prescription des contrats aidés seulement avec des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de la ville. Le contrat de Mme Brebant prendra donc fin le 10 août 2024.

Mr le Maire souhaite donc ouvrir un poste d'agent administratif sous le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'accueil. L'agent recruté percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 368 (indice majoré 362) du grade de recrutement, pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide

- De donner son accord à la création d'un poste d'agent d'accueil à compter du 11 août 2024
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et de solliciter les aides correspondantes.
- Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le:  
et publication ou notification  
du

Fait en séance et les membres  
présents ont signé après lecture.  
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

